

POUR POUVOIR VOTER POUR L'UPR EN 2018 : Inscrivez-vous sur les listes électorales avant la fermeture des bureaux de votre mairie ce 29 décembre

Important : si vous voulez voter pour l'UPR en 2018, vous devez être impérativement inscrit(e) sur les listes électorales avant le 31 décembre 2017 minuit ; en pratique, cela signifie qu'il faut s'inscrire dans votre mairie avant la fermeture des bureaux ce vendredi 29 décembre au soir.

Pour toutes les précisions consultez la page officielle : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1367.xhtml>

Plusieurs élections vont se tenir au cours de l'année 2018 :

- a)- les élections « territoriales » en Polynésie française en avril.
- b)- le référendum d'autodétermination en Nouvelle-Calédonie en novembre.
- c)- des élections partielles, comme par exemple les élections législatives partielles du Val-d'Oise et du Territoire de Belfort qui auront lieu en janvier 2015 et auxquelles l'UPR présente des candidats.
- d)- sans compter que des élections inattendues peuvent toujours se produire, même si c'est peu probable (élections législatives générales en cas de dissolution de l'Assemblée nationale par le président de la République ; élection présidentielle en cas de démission du président de la République).

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
L'UPR compte présenter des candidats à plusieurs de ces échéances électorales.

Or nous rappelons que SEULS PEUVENT VOTER LES ÉLECTEURS ET ÉLECTRICES QUI SONT INSCRIT(E)S SUR LES LISTES ÉLECTORALES.

Nous rappelons aussi que, lors des élections antérieures, des adhérents et des sympathisants de l'UPR (dont des expatriés) avaient été très déçus de ne pas pouvoir voter : ils s'étaient rendu compte – trop tard – qu'ils n'étaient pas inscrits sur les listes électorales, ou qu'ils n'avaient pas fait leur changement d'adresse à temps.

Nous informons que L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES S'ACHÈVE LE 31 DÉCEMBRE ET N'EST PLUS POSSIBLE ENSUITE.

C'est pourquoi nous attirons l'attention de nos adhérents et sympathisants qui souhaitent voter pour l'UPR en 2018 sur l'extrême importance des vérifications suivantes :

1)- vous devez vérifier que vous êtes bien inscrit(e) sur les listes électorales de leur lieu de résidence.

=> NOTA : si vous avez pu voter sans problème aux élections présidentielle et législatives de cette année et si vous n'avez pas changé d'adresse depuis lors, vous êtes normalement inscrit(e) sur la liste électorale et vous n'avez donc aucune formalité à accomplir.

2)- si vous n'êtes pas inscrit(e) – ou si vous avez un doute – vous devez vous inscrire au plus vite.

Pour les précisions techniques sur comment il faut faire :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1367.xhtml>